

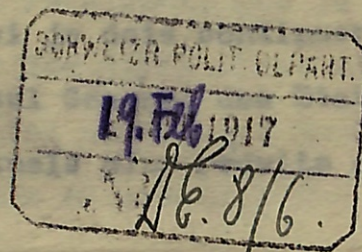
CONSULAT SUISSE

58 Margaret Street,



Sydney, le 19 février 1917.

DE



Monsieur le Président
de la Confédération Suisse

B E R N E .

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous confirmer mes
deux cablegrammes du 9 et 13 courant ainsi conçus:

Cablegramme du 9 février 1917: "DEPARTEMENT POLITIQUE
BERNE, INTERETS ALLEMANDS SURCHARGEANT CONSULAT PRIERE NOMMER
TELEGRAPHIQUEMENT VICECONSUL PROPOSE ALBERT REICHARD MAISON
SIMONIUS STROHL BALE, CONSUL SUISSE."

Cablegramme du 13 février 1917: "DEPARTEMENT POLITIQUE
BERNE, AYANT EXAMINERINTERETS ALLEMANDS VICECONSUL SUPERFLU
EXIGE AUTORITE PAYER TOUTES DEPENSES EXTRA, CONSUL SUISSE."

Le premier message fut envoyé après ma
première entrevue avec le Consul Général des Etats Unis lequel
m'avait dit que je ne pourrais jamais contrôler les multiples
travaux des intérêts allemands et faire les visites nécessaires
aux divers camps de prisonniers.

Quelque jours plus tard ayant étudié cette
question plus minutieusement, je me rendis compte que je pourrais
essayer de me passer d'un vice-consul, estimant qu'un double
contrôle pourrait parfois être pernicieux aux intérêts dont vous
m'avez chargé, Cela explique la première partie de mon deuxième
cablegramme. Quand à la question des frais spéciaux, je vous prie
de prendre connaissance de la copie ci-jointe de ma lettre au



au le Président de la Confédération Suisse, Berne.

19/II/17.

II.

Minister de Suisse à Londres, laquelle explique la nature des débours que je serai obligé de faire si je dois continuer cette gérance telle que l'avait fait le Consul Général des Etats Unis tout en prenant compte des besoins actuels plus réduits que précédemment.

Je vous ai demandé d'ouvrir un crédit qui me permette de faire face à ces paiements inévitables, me réservant d'en référer tout spécialement par cable si d'autres besoins nécessitaient des sommes imprévues, ce qui est le cas pour les repatriations des prisonniers civils mentionnés dans ma lettre au Ministre de Suisse à Londres.

Je presume que vous êtes informés que le Consul Général de l'Allemagne était à Sydney et que depuis le commencement des hostilités le centre de l'administration des intérêts allemands et tous les camps de prisonniers sont situés dans mon arrondissement consulaire et que par conséquent la presque totalité du travail se trouve sous la tutelle du Consulat Suisse à Sydney.

Quand à ma position personnelle, je vous serais très reconnaissant de considérer ma demande d'indemnité spéciale pour les raisons exposées dans ma lettre au Ministre de Suisse à Londres.

Je crois que mes vingt années de service comme Consul sont une garantie suffisante que mes remarques sont justifiées car je ne demande qu'une compensation proportionnée à la différence inévitable qui surviendra dans mon bilan annuel, ~~inconnu~~
te de mon action.

J'estime que cette différence s'élèvera au minimum à £ 500 par an jusqu'à l'époque où je pourrai transférer les intérêts allemands à toute autre personne et sans pouvoir estimer la différence que je subirai par les préjugés très injustes de nombreux clients qui refuseront longtemps après de traiter avec ma maison.

Président de la Confédération Suisse, Berne.

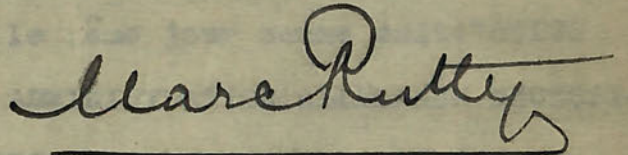
19/II/17.

III.

Veillez croire, Monsieur le Président, que je n'ai absolument pas l'intention d'accentuer les difficultés si nombreuses qui vous sont créées de tous côtés durant les hostilités, je ne demande qu'un traitement équitable et proportionné à mes pertes de revenu.

Si vous estimez que tout autre personne puisse remplir ces devoirs onéreux dans des conditions plus favorables, je place volontiers ma démission de Consul ^{entre} vos mains, vous demandant simplement de prendre une décision sous le plus bréf délai afin que les dommages à subir soient réduits au minimum.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération



Consul de Suisse, Sydney.